

AVIS n° 2008/11-02
relatif à l'habilitation de l'Université Grenoble I – École polytechnique de l'université Grenoble I
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Université Grenoble I dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations,
- Vu le rapport établi par MM. Christian ROMBAUT, Henry SCHOORENS, Henry THONIER et Bernard DEPOUILLY, et présenté lors de la séance plénière du 4 novembre 2008,

LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR A ADOPTÉ LE PRÉSENT AVIS :

L'École polytechnique de l'université Grenoble I est une école interne à l'Université Grenoble I (Université Joseph Fourier) au sens de l'article L713-9 du Code de l'éducation, créée par décret n°2002-1145 du 4 septembre 2002. Elle résulte de la transformation à cette date de l'Institut des sciences et techniques de Grenoble (ISTG). Elle constitue un Centre polytechnique universitaire au sens de l'article L713-2 du Code de l'éducation.

L'école fait partie du réseau Polytech' sous le nom de Polytech'Grenoble.

Elle est soutenue par son université et est solidement ancrée à la recherche. Elle bénéficie de l'excellente image de son université et de la renommée scientifique et technologique du site de Grenoble, mais ses relations avec l'Institut polytechnique de Grenoble restent faibles. Elle dispose des moyens matériels et humains appropriés.

L'école, qui fait preuve de réactivité et s'appuie sur une très bonne implication des acteurs internes, a développé une identité fondée sur la pluridisciplinarité, l'ancrage recherche et la diversité des recrutements.

Elle a développé une politique internationale et encourage la mobilité étudiante, mais celle-ci reste variable selon les spécialités. L'exigence d'un test en langue anglaise a été mise en place, mais les échecs restent nombreux.

La démarche qualité et l'évaluation des enseignements restent embryonnaires.

Les recommandations émises par la CTI en 2003 et 2006 ont pour l'essentiel été suivies. Toutefois le supplément au diplôme n'a pas été mis en place, et le système de crédits ECTS ne prévoit pas leur mode de capitalisation. L'ancrage professionnel pourrait être renforcé tant au niveau des conseils que des vacances d'enseignement.

L'école délivre le diplôme d'ingénieur dans sept spécialités :

La spécialité **Géotechnique** vise à former des ingénieurs aptes à prévoir et maîtriser les problèmes posés par le sol et le sous-sol dans le cadre d'opérations de génie civil.

La spécialité **Informatique industrielle et instrumentation** vise à former des ingénieurs aptes à concevoir et mettre en œuvre et qualifier des ensembles électronique et informatique complexes.

La spécialité **Prévention des risques** vise à former des ingénieurs aptes à gérer les problèmes liés aux risques industriels et environnementaux.

La spécialité **Réseaux informatiques et communication multimédia** vise à former des ingénieurs aptes à concevoir des ensembles informatiques complexes impliquant plusieurs domaines.

La spécialité **Matériaux** vise à former des ingénieurs aptes à traiter les problématiques liées à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de matériaux ou de dispositifs.

La spécialité **Technologie de l'information pour la santé** vise à former des ingénieurs aptes à concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'information pour l'organisation de la santé, les réseaux de soins et la télémédecine.

La spécialité **Électronique et informatique industrielle** vise à former des ingénieurs opérationnels dans la conduite et la gestion de projets industriels dans les secteurs de l'électronique, de l'informatique industrielle et de l'automatique. Elle est proposée en apprentissage en lien avec le CFA Forma-Sup Isère-Drôme-Ardèche et en formation continue dans des conditions d'alternance similaires à celles de l'apprentissage.

/...

L'école est structurée en six départements qui correspondent aux six premières spécialités, la dernière, offerte en apprentissage et en formation continue relevant du département Informatique industrielle et instrumentation.

Les formations sont de bon niveau. La durée minimale de stage varie selon les spécialités.

Les difficultés rencontrées pour assurer le recrutement, notamment dans la spécialité *Informatique industrielle et instrumentation* génèrent une diminution des flux et des échecs en fin de 1^{ère} année.

Les référentiels de compétences ont été établis et les diplômes sont inscrits au RNCP. La VAE a été mise en place. L'insertion professionnelle est globalement satisfaisante dans les différentes spécialités.

En conséquence, **la CTI émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de six ans** à compter de la rentrée 2009 **de l'habilitation de l'Université Grenoble I** à délivrer les titres suivants :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Grenoble I, spécialité Géotechnique en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE,

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Grenoble I, spécialité Informatique industrielle et instrumentation en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE,

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Grenoble I, spécialité Prévention des risques en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE,

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Grenoble I, spécialité Réseaux informatiques et communication multimédia en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE,

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Grenoble I, spécialité Matériaux en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE,

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Grenoble I, spécialité Technologie de l'information pour la santé en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE,

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université Grenoble I, spécialité Électronique et informatique industrielle en formation initiale sous statut d'apprenti, en formation continue et par VAE.

La CTI recommande :

- de renforcer les synergies entre les spécialités, étendre les bonnes pratiques développées dans les différentes spécialités, et notamment harmoniser la durée minimale de stage exigée,
- de veiller à maintenir la qualité du recrutement, en ajustant si nécessaire les flux,
- de poursuivre le renforcement des liens industriels (vacations et présence dans les conseils),
- de développer la démarche qualité et systématiser l'évaluation des enseignements,
- de prévoir des dispositions pour réduire et gérer les échecs, notamment en fin de première année et en cas d'insuffisance en anglais,
- de développer la mobilité internationale dans toutes les spécialités, y compris pour l'apprentissage,
- de mettre en place le supplément au diplôme et prévoir les modalités de capitalisation des crédits ECTS.
- de renforcer les équipes administratives et de soutien logistique à l'enseignement.

D'autre part **la CTI demande à l'école** de lui fournir avant fin 2011 un rapport précisant :

- les mesures prises pour améliorer globalement l'attractivité et le recrutement des spécialités Informatique industrielle et instrumentation et Électronique et informatique industrielle.
- les dispositions prises et les actions prévues pour améliorer les synergies entre les spécialités.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 4 novembre 2008

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 6 janvier 2009

Le président

Bernard REMAUD